



2011

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage

SIAEP DE L'ALBARET

Exploitant

LYONNAISE DES EAUX

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ♦ PUITTS DU CENDRE 0-5
Captage autorisé.
- ♦ PUITTS DU CENDRE 6-7
Captage autorisé.

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ♦ TRT DES PUITTS DU CENDRE

Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire en 2011.



Le matin ou après plusieurs jours d'absence, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



Si vous avez des canalisations en plomb, dans l'attente de leur remplacement, laissez couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser pour la boisson et éviter sa consommation par les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution SIAEP DE L'ALBARET

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 39 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité.

MINÉRALISATION

12 valeurs mesurées : mini. : 6,0 °F - maxi. : 9,2 °F - moyenne : 7,7 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

FLUOR

6 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,0 mg/L - moyenne : 0,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

NITRATES

14 valeurs mesurées : mini. : 2,9 mg/L - maxi. : 6,2 mg/L - moyenne : 4,6 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

ARSENIC

4 valeurs mesurées : mini. : 2 µg/l - maxi. : 3 µg/l - moyenne : 3 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

**Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change :
SIGNELEZ LE A
VOTRE
DISTRIBUTEUR**

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ARS Auvergne
60, av de l'Union Soviétique
63057 CLERMONT-FD Cedex 1
Tel : 04.73.74.49.00

QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

NITRATES : Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

ARSENIC : Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

MINERALISATION : C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en **plomb** (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

PESTICIDES : Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

ALUMINIUM : La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme anticoagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.